



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B012

OBJET : Ressources - Technologies d'information et de communication - Gouvernance de la French Tech Aix Marseille

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Technologies d'information et de communication

Objet : Gouvernance de la French Tech Aix Marseille
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le numérique est reconnu comme l'un des principaux leviers de compétitivité et d'attractivité des territoires. A ce titre par délibération du n°2013_B277 du 27 juin 2013, le Bureau a approuvé la manifestation d'intérêt de la CPA à répondre à l'appel à projet « Quartier numérique » du gouvernement (rebaptisé depuis « French Tech »). Dans un deuxième temps, par délibération n°2013_B538 du 5 décembre 2013, le Bureau a également approuvé les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix.

Le 23 septembre 2014, le Pays d'Aix, la Ville d'Aix-en-Provence en partenariat avec la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont déposé la version finalisée du dossier de candidature de la « French Tech Aix-Marseille »

Le 12 novembre 2014, Madame Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'État au Numérique, a décerné le label French Tech au territoire d'Aix-Marseille. Ainsi aux côtés des 8 autres métropoles numériques labellisées, la « French Tech Aix-Marseille » entre dans une phase d'expérimentation d'un an au cours de laquelle un des attendus est d'organiser une gouvernance autour de ce projet.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver le principe de la création d'un conseil territorial du numérique en vue d'assurer l'orientation stratégique et la coordination générale du label.

Exposé des motifs :

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 40 000 emplois et de 7000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'Euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial.

Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et répartit son activité sur cinq secteurs clefs : e-tourisme et e-commerce, big data, transmédia, technologie sans contact et smart city.

Le 23 septembre 2014, au Palais du Pharo, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique, le 27 novembre 2013.

L'originalité de cette candidature repose sur l'union réussie entre les deux pôles urbains de l'aire métropolitaine, l'ouverture sur la Méditerranée et la fertilisation croisée entre création culturelle et numérique, entre innovation technologique et e-manufacturing, entre audiovisuel et transmédia.

Cette candidature illustre une démarche collaborative exemplaire puisqu'elle a reçu au niveau local le soutien de la Région PACA, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de Provence Promotion, de Pays d'Aix Développement, du monde académique avec Aix-Marseille Université, Kedge Business School, l'Ecole Centrale ; mais surtout, cette démarche a suscité un fort soutien de la communauté entrepreneuriale du numérique et la participation active de 9 projets privés d'accélérateur portés par des entrepreneurs emblématiques de notre territoire.

Aix-Marseille French Tech entend développer une stratégie ambitieuse, déclinée sur les priorités suivantes :

- positionner Aix-Marseille comme un territoire de référence en matière de marketing digital et de transmédia en Europe et à l'international ;
- accélérer la mutation des « starts up » et des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance ;
- capitaliser sur les projets phares du territoire pour appuyer le développement des acteurs de l'écosystème local et favoriser l'innovation ;
- répondre aux besoins en ressources humaines de la filière numérique locale ;
- rendre visible à l'international la performance numérique d'Aix-Marseille ;
- attirer de nouveaux talents en favorisant la mobilité des compétences à l'échelle internationale.

Le label French Tech donne la possibilité aux territoires retenus de faire bénéficier les projets privés d'accélérateur d'entreprises d'une aide de l'État prévue dans un fonds dédié

de 200 millions d'Euros. Les territoires labellisés pourront également bénéficier des retombées d'un budget de promotion à l'international engagé par l'Etat pour 15 millions d'Euros ; enfin, les « startups » à fort potentiel de croissance, identifiées sur chaque territoire French Tech, pourront utiliser le « Pass French Tech » pour faciliter leur croissance.

Comme pour les 8 autres territoires, le label est attribué pour une durée d'un an. Il fera l'objet d'un audit de la part de services de l'État. L'un des attendus pour la confirmation du label French Tech est notamment la capacité du territoire à organiser une gouvernance fédérant l'ensemble des acteurs provenant de « mondes » différents : collectivités et institutions publiques porteuses, acteurs de la recherche et de la formation et surtout les entrepreneurs portant les projets privés d'accélérateur de croissance et les représentants de l'écosystème des startups numériques.

Pour organiser cette gouvernance, les 4 collectivités porteuses de la candidature proposent la création d'un Conseil Territorial du Numérique.

Cette structure partenariale pourrait jouer un rôle d'orientation stratégique, de coordination, de communication et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes opérationnels de la French Tech Aix-Marseille.

Organisation souple, le Conseil Territorial du Numérique doit, conformément aux engagements pris dans le dossier de candidature, associer dans son fonctionnement :

- **un collège public**, composé des représentants désignés pour chacune des collectivités et institutions publiques engagées dans la démarche Aix-Marseille French Tech ;
- **un collège privé**, composé d'acteurs privés reconnus nationalement et internationalement et impliqués dans la démarche depuis son lancement, notamment les dirigeants d'entreprises porteurs des 9 projets privés d'accélérateur de croissance ;
- **un collège recherche et formation**, composé d'un représentant désigné par les structures du monde académique telles que : Aix-Marseille Université, Kedge, Ecole Centrale, Telecom Paristech (Arts et Métiers), ou le centre Charpak de l'Ecole Nationale des Mines de Saint-Etienne...

Le statut, les missions, la composition, le fonctionnement et les moyens mobilisés pour permettre à ce Conseil Territorial du Numérique de jouer son rôle de gouvernance devront être étudiés au cours du premier semestre 2015, ainsi que la création ou le choix d'une structure opérationnelle existante. De la même manière, les dépenses d'animation et de promotion du label French Tech feront l'objet d'une étude pour un cofinancement des collectivités partenaires.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2013_B277 du Bureau communautaire du 27 juin 2013 approuvant la manifestation d'intérêt du Pays d'Aix pour l'appel à projet « Quartier numérique » ;

VU la délibération n°2013_B538 du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 approuvant les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 14 janvier 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la création d'un conseil territorial du numérique regroupant les partenaires publics et privés concernés afin d'assurer l'orientation stratégique et la coordination générale du label « Aix-Marseille French Tech » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à conduire toutes les actions nécessaires pour la création de cette instance ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération ;
- **DIRE** que l'instance compétente de la CPA sera à nouveau sollicitée pour définir les moyens et les modalités de fonctionnement du Conseil Territorial du Numérique.

OBJET : Ressources - Technologies d'information et de communication - Gouvernance de la French Tech Aix Marseille

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2015